



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LES NOUVEAUX ELEVES SUR LA COMMUNE SE FONT EN DEUX ETAPES

① Inscriptions administratives en mairie :

Les formulaires d'inscriptions sont à retirer à l'accueil de la mairie ou sur le site de la municipalité et doivent être retournés à la mairie, complétés et fournis avec les pièces justificatives demandées.

Toutes les pièces justificatives demandées sont à fournir photocopiées, aucune photocopie gratuite ne sera faite au service.

A l'issue de l'inscription administrative, un **certificat d'inscription** est délivré par le maire aux familles.

Ce certificat est ensuite à remettre à la directrice de l'école avec le dossier d'inscription complet (fiche de liaison, fiche de renseignements et pièces justificatives) pour enregistrement lors de l'entretien d'admission pédagogique.

Horaires d'ouverture de la Mairie de CONQUES-SUR-ORBIEL :

Le Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
Du Mardi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

LISTE DES PIECES A FOURNIR

<input type="checkbox"/>	➤ COPIE DU LIVRET DE FAMILLE (pages parents et enfants)
<input type="checkbox"/>	➤ COPIE DES DEUX PAGES DE VACCINATION DU CARNET DE SANTE ou à défaut les certificats de vaccinations,
<input type="checkbox"/>	➤ COPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE - DE 3 MOIS établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer facture téléphone fixe, facture box, bail d'un organisme). Si personne hébergée : justificatif de domicile + attestation manuscrite de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité.

PIECES SUPPLEMENTAIRES

<input type="checkbox"/>	➤ CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ECOLE PRECEDEMMENT FREQUENTEE , (pour les enfants ayant déjà été scolarisés)
--------------------------	---

② Admissions pédagogiques à l'école :

L'admission des élèves est effectuée par la direction des écoles aux dates prévues, sur production du dossier d'inscription complété accompagné de toutes les pièces demandées. (Voir informations dans le document concernant l'établissement).

LES INSCRIPTIONS AU PERISCOLAIRE (ALAE ET RESTAURATION SCOLAIRE) SITUE AU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE, SONT OBLIGATOIRES

● L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE :

Un dossier pour l'ALAE est à retirer **obligatoirement** au 1^{er} étage de la mairie auprès de l'antenne du CIAS. (Permanence sur RDV les lundi, mardi et mercredi, *accès par la cour intérieure de la mairie*) ou à télécharger sur le site de Carcassonne Agglo.

● Restauration Scolaire (cantine) :

Les services périscolaires étant gérés par le CIAS de CARCASSONNE Agglo, le dossier ALAE est indispensable pour pouvoir bénéficier du service de restauration scolaire.

Une carte de bus RTCA est à réaliser auprès du service RTCA pour les élèves de maternelle de plus de 3 ans qui doivent prendre le bus pour rejoindre le restaurant scolaire. (Environ 10 €)

Veillez-vous rapprocher du CCAS de Conques-sur-Orbiel situé au 1^{er} étage de la Mairie pour de plus amples explications.



Mairie : 04.68.77.17.57

Ecole maternelle : 04.68.26.39.22

Ecole élémentaire : 04.68.77.11.57

CCAS de Conques-Sur-Orbiel : 04.68.77.77.36 - Service de restauration scolaire

Antenne CIAS de Carcassonne Agglo à Conques-sur-Orbiel : 04.68.72.37.61

(Accueil sur rendez-vous les lundi (8h-12h30 / 13h30-17h), mardi (8h-12h30 / 13h30-18h) et jeudi (8-12h30 / 13h30-17h30)) Voir documentation CIAS pour les autres antennes.